

Communiqué de presse
31 mars 2021

Aux représentant-e-s des médias

Repas gratuits au chaud

La distribution se poursuit aux Asters

Dès le 1er avril, la distribution de repas – petit-déjeuner et repas de midi – proposés aux personnes démunies est transférée à la salle communale des Asters, sur la rive droite. Cette prestation, déplacée du Club social à la salle communale de Plainpalais, se poursuit. Les bénéficiaires peuvent consommer gratuitement sur place des petits déjeuners et des repas de midi ou les prendre à l'emporter.

Alors que la situation sanitaire demeure critique, la Ville réaffirme ainsi son engagement en faveur des personnes en situation de précarité. Dès le 1er avril, des petits déjeuners sont proposés gratuitement à la salle communale des Asters, du lundi au vendredi, de 8h à 9h30, ainsi que des repas de midi, à 11h et à 12h30. Les bénéficiaires peuvent s'attabler au chaud, pour un moment de répit bienvenu, comme précédemment à Plainpalais.

Les repas proposés à la salle communale des Asters peuvent également être pris à l'emporter. Cette salle propose des équipements adéquats, une surface suffisante pour assurer un flux sécurisé des personnes et une mise à l'abri.

Depuis le 23 novembre, pas moins de 347 repas (125 petits-déjeuners et 222 repas de midi) ont été servis en moyenne chaque jour à la salle communale de Plainpalais. Les bénéficiaires peuvent également bénéficier d'une première orientation sociale proposée par le Service social afin de les soutenir dans l'accès aux droits et aux prestations auxquels ils peuvent prétendre.

Pour rappel, l'action de la Ville en matière d'urgence sociale se concrétise pour la première fois, ce 1^{er} avril, avec un dispositif à l'année qui permet de mettre à l'abri près de 130 personnes. Il s'agit du Centre d'hébergement de Frank-Thomas qui propose des chambres individuelles, en surface. Une aile du bâtiment est réservée aux femmes, et la seconde permet d'accueillir des personnes atteintes dans leur santé. Ce dispositif est complété par les places mises à disposition par les associations subventionnées par la Ville.

« Avec 15,3 millions au budget 2021, l'engagement de la Ville, principal acteur de l'urgence sociale, n'a jamais été aussi important », précise la Conseillère administrative Christina Kitsos. L'enjeu actuel, primordial en vue d'une pérennisation et d'un financement équitable des dispositifs, est celui de la contribution financière des autres communes et du canton.

Contact

Manuelle Pasquali
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Tél. 079 446 40 13
manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch